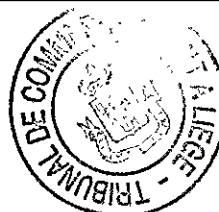


Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



16020527



Division LIEGE

27 JAN. 2016

Greffe

N° d'entreprise : 0644.749.793

Dénomination (en entier) : **RAYON9**
(en abrégé) : *

Forme juridique : Société coopérative à responsabilité limitée et à finalité sociale

Siège : rue Professeur Mahaim, 76 à 4000 Liège
(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : MODIFICATION STATUTS

Texte :

Aux termes de l'acte de constitution de la société coopérative à responsabilité limitée et à finalité sociale RAYON9, reçu par le notaire Michel COËME, associé à Tilleur, le 21 décembre 2015, publié aux annexes du Moniteur Belge le 24 décembre suivant, référence 0321954, il y a lieu de lire l'article 2 des statuts comme suit :

Article 2 - Dénomination

La société est dénommée «RAYON9».

Dans tous actes, factures, annonces, publications, lettres, notes de commande, sites Internet et autres documents, sous forme électronique ou non, émanant de la société, il devra être fait mention :

- de la dénomination de la société devant être précédée ou suivie de la mention «société coopérative à responsabilité limitée» ou «SCRLFS»,
- de la forme, en entier ou en abrégé,
- l'indication précise du siège de la société,
- le numéro d'entreprise,
- le terme «registre des personnes morales» ou l'abréviation «RPM», suivi de l'indication du siège du tribunal dans le ressort duquel la société a son siège social
- le cas échéant, l'indication que la société est en liquidation.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/02/2016 - Annexes du Moniteur belge